



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Avenant n°6 du 2 septembre 2022 à l'arrêté
de composition du comité technique spécial du Casier judiciaire national
NOR : JUST2225430A**

Le garde des sceaux, ministre de la Justice,

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- VU** l'arrêté du 17 juillet 2015 fixant l'organisation en sous-direction de la direction des affaires criminelles et des grâces ;
- VU** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 16 juin 2011 relatif à la création du comité technique spécial du service du Casier judiciaire national ;
- VU** le procès-verbal de proclamation des résultats du scrutin du 6 décembre 2018 ;
- VU** l'arrêté du 4 novembre 2021 n° NOR JUST2131150A portant nomination du sous-directeur, chef du service du Casier judiciaire national à compter du 9 novembre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : sont nommés représentants de l'administration au sein du comité technique spécial du Casier judiciaire national :

M. Thierry LESCOUARC'H, sous-directeur, chef du service du Casier judiciaire national, président ;

Mme Elisabeth PEILLIER, chef du bureau de l'administration générale, secrétaire permanente.

ARTICLE 2 : sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique spécial du Casier judiciaire national

En qualité de titulaires

Au titre du syndicat affilié à la Confédération française démocratique du travail, Syndicat des personnels de l'administration centrale du ministère de la justice, de la légion d'honneur et des services déconcentrés d'Ile-de-France (SMJ-CFDT) :

Mme Solène DANILO

M. Mathieu CLERO

Mme Sylvie HURTAUD

Au titre du syndicat affilié au Syndicat national Solidaires Justice

Mme Marguerite GAVINI-GERBE

Mme Viviane KERMAGORET

En qualité de suppléants

Au titre du syndicat affilié à la Confédération française démocratique du travail, Syndicat des personnels de l'administration centrale du ministère de la justice, de la légion d'honneur et des services déconcentrés d'Ile-de-France (SMJ-CFDT) :

Mme Nadine LEOTE

Mme Anne LUNEAU

Au titre du syndicat affilié au Syndicat national Solidaires Justice

Mme Gaëtane PHILIPPE

ARTICLE 3 : l'avenant n°5 du 22 février 2022 est abrogé.

ARTICLE 4 : le sous-directeur, chef du service du Casier judiciaire national, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 2 septembre 2022
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
pour le ministre et par délégation

Thierry LESCOUARC'H
Sous-directeur, chef du service
du Casier judiciaire national

